

# LES RENDEZ-VOUS

ATELIER

ENVIRONNEMENT  
SECURITEUNION DES  
ENTREPRISES | UE35

## ÉVOLUTION DE LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ENTREPRISES ?

Mardi 18 mai 2021 – 11h00 – 12h00

WEBINAIRE

Aujourd'hui, les **infractions environnementales** donnent lieu à des **sanctions pénales** de plus en plus exemplaires. Au-delà de l'atteinte irrémédiable à l'image, les dirigeants et sociétés sont, dans ce cas, confrontés au risque de sanctions pénales classiques (amende, prison) et complémentaires (exclusion des marchés publics, interdiction temporaire d'exercer, remise en état des lieux, etc...) pouvant affecter l'exercice de leurs activités.

Et **cette tendance à l'inflation du contentieux pénal environnemental va s'accroître** avec l'adoption de la loi du 24 décembre 2020 relative au parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée et le projet de délit d'écocide.

Au programme :

Le webinaire vous propose de faire le point sur ces enjeux désormais cruciaux pour les dirigeants, en vous présentant :

- L'état des lieux du contentieux pénal de l'environnement
- Les apports législatifs récents et leurs conséquences pratiques :
  - Juridictions spécialisées
  - Prérogatives en matière d'enquête renforcées
  - Nouveautés dans les alternatives aux poursuites

Sanctions pénales renforcées  
Création du délit d'écocide

**INTERVENANTE**

Astrid Rebillard - Avocat associé / Directeur du Département droit Environnement /  
Spécialiste en Droit de l'environnement / Docteur en Droit Public, Cabinet FIDAL

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

**CONTACTS PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

/> PAR TÉLÉPHONE AU 02 99 87 42 97

/> PAR MAIL

**Emmanuelle Brocchi** Responsable  
Contact & inscription

**UNION DES ENTREPRISES 35 • UE35**  
2, Allée du Bâtiment • BP 71657 • 35016 Rennes Cédex •  
02 99 87 42 97 • [www.ue35.fr](http://www.ue35.fr)